

CONSEIL COMMUNAL CENTRE

COMPTE-RENDU RÉUNION RESTREINTE DU 1ER MARS 2018

Point sur la manifestation du mois d'avril

Une réunion de préparation s'est tenue le 28/02/2018 avec un représentant des services techniques.

Il est convenu de l'installation de deux pergolas au niveau de la borne électrique sur la Place Alcalá de Henares (les branchements et l'alimentation électrique des différents équipements sont validés). La Mairie doit procéder à l'ouverture des toilettes de l'Église.

Pour rappel, la manifestation se déroulera le 28/04/2018 de 11 h à 20 h. Les flyers seront distribués par les membres du Conseil Communal et du Comité de quartier Poste-Mairie. Chacun des participants à l'organisation doit s'inscrire sur les différents temps d'animation ou de préparation. L'estimation du nombre de personnes devant participer au repas est de 200.

Concernant les animations, un mur d'escalade et un trampoline au Square Pineau sont prévus et la restauration sera installée sur la Place Alcalá de Henares .

Pour l'instant, reste à valider :

- la sécurité de l'animation,
- la réservation de la Protection Civile,
- la responsabilité juridique de la manifestation

Aucune solution de repli n'est envisagée en cas d'intempéries ce jour-là.

Questions diverses

- Suite à des observations de membres du Conseil Communal, Monsieur GOYER confirme la présence de personnes Sans Domicile Fixe sur le territoire de Talence. Il est difficile cependant d'en évaluer le nombre. Ils sont tous suivis par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), sauf 1 ou 2.

Par temps de grand froid, le CCAS leur paye l'hôtel. Par ailleurs, le CCAS a acheté des sacs de couchage, des matelas et des couvertures de survie. Comme le 115, numéro à l'écoute de ce public, s'arrête à 23 h 30, toute personne peut aller chercher ces équipements à la résidence Bel Air sur simple appel téléphonique ou présentation sur place, car cette structure est ouverte 24 h sur 24.

- Réunion Parlons Ville / Parlons Vie (PVPV) du quartier Poste-Mairie : la date a été fixée au 11/04/2018. Le principe : le Maire se déplace avec les services de la Ville pour faire l'inventaire de ce qui ne va pas. Cela consiste en une déambulation et une réunion publique. Les membres du Conseil Communal sont invités à y participer.

- Projet immobilier Cours de la Libération au niveau de la Banque Populaire : ce dossier a été présenté en commission d'urbanisme, l'ensemble sera construit au ras du trottoir car la Métropole ne veut plus de recul. Cette disposition est inscrite dans le PLU.

Cette création pourrait amener Transports Bordeaux Métropole à déplacer l'abribus. Il est précisé que le projet comprend 11 places de stationnement en plus de ce qui serait nécessaire pour être conforme au PLU.

- Une modification du compte-rendu de la réunion restreinte du mois de décembre 2017 a été demandée. Le compte-rendu en ligne sera de fait modifié.